



Montreuil, le 20 décembre 2012

Sommaire :

**Compte-rendu du Comité Technique
Des Directions Départementales Interministérielles
Du 20 décembre 2012 : page 2**

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

**Pour une année 2013 de luttas et de conquêtes
pour les agents et le Service Public**

**et déjà le rendez-vous du 16 janvier avec la
journée d'études sur l'Administration
Territoriale de l'Etat à Paris,
le 31 janvier avec la journée d'actions pour nos
revendications**

DE LA RGPP A LA MAP,

LES AGENTS ATTENDENT AUTRE CHOSE !

Les organisations syndicales étaient réunies, ce jour, pour le CT DDI au SGG.

Déclaration liminaire de la CGT :

Les personnels des DDI comme l'ensemble des personnels de l'État sont en attente d'un changement significatif de politique suite aux élections présidentielles et législatives.

On constate aujourd'hui que la modernisation de l'action publique de l'État est un copié-collé de l'ancienne RGPP avec l'objectif central d'économies budgétaires à réaliser. Les hémorragies d'emplois touchent particulièrement les DDI, se poursuivent et s'accroissent. 12% des emplois ont déjà été supprimés en 2 ans selon les chiffres du SGG.

Les missions des ministères dits non prioritaires devraient-elles être abandonnées et transférées à la sphère marchande au détriment des droits fondamentaux de la population ?

Dans les départements, la fermeture des services de proximité se poursuit. En Haute-Garonne, les agents sont mobilisés avec les élus pour empêcher un processus de désertification des services publics dans les territoires (fermetures des unités territoriales de la DDT) que le préfet veut imposer.

Les conséquences, ce sont aussi le développement des atteintes au droit des personnels, au droit syndical comme à la DDT 67 où le directeur remet en cause la possibilité de se réunir en assemblée générale malgré les textes ministériels en vigueur.

Dans les DDT de l'Aube et de la Loire, le directeur refuse d'appliquer la note du SGG permettant le report de congé.

En matière de médecine de prévention en Mayenne, il n'y a plus de médecin de prévention pour suivre les agents de la DDCSPP et ceux-ci doivent se rendre à Angers situé à 70 km.

Pour ce qui concerne les agents de l'État qui travaillent ou ont travaillé dans les zones urbaines sensibles (ZUS), les différents ministères de la fonction publique n'appliquent toujours pas les textes en vigueur depuis 1995 qui permettent à ces agents de bénéficier de révision de leur carrière. La CGT du MEDDE/METL a exigé d'appliquer ces textes pour les agents.

Ce ne sont que quelques exemples des situations concrètes dans les services.

D'ores et déjà, certains préfets et de nombreux directeurs régionaux et départementaux se demandent comment ils pourront répondre à l'ensemble des missions au vu des moyens alloués en effectifs pour 2013. L'établissement des budgets base zéro (BBZ) est une catastrophe qui accentue la réduction des effectifs et la présence de l'État.

Que dit le Premier ministre, que dit le SGG pour mettre fin à de telles situations, pour faire appliquer les textes réglementaires et pour éviter des décisions locales intempestives et injustes aux conséquences graves pour les citoyens et pour les agents. L'ensemble des organisations syndicales du ministère du METL et MEDDE viennent d'interpeller le Premier ministre le 18 décembre pour éclaircir les discours actuels sur l'ADS et l'ATESAT et demande le maintien de ces missions dans les DDI. Les organisations syndicales refusent la disparition irrémédiable de la relation de solidarité de l'État envers les territoires ruraux bafouant l'application actuelle de la loi.

Le constat fait par l'administration elle-même au sein de la DGCCRF met en évidence une diminution de l'activité du fait de la RéATE largement supérieure aux suppressions d'effectif. Les raisons mises en avant sont en particulier liées à la perte de compétences, aux départs en retraite non remplacés, au développement de la polyvalence sans avoir le temps de se former, à la perte de sens liée aux réorganisations imposées.

Toutes ces raisons militent pour un réel changement de cap. Les agents de la fonction publique, le service public n'ont pas à faire les frais d'une politique d'austérité qui ne peut que conduire à la régression sociale. C'est pourquoi la CGT continuera à appeler les personnels à se mobiliser notamment lors de la journée d'action fin janvier 2013.

La CGT demande que les personnels soient au cœur des négociations qui impactent l'avenir de leurs services et leur propre situation, d'autant que le communiqué du comité interministériel de la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre met en route, dans des délais extrêmement serrés, une évaluation de l'action et des structures territoriales de l'État et l'accélération du projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique transmis au Conseil d'État dès ce mois de janvier prochain. .

La CGT exige une véritable rupture au niveau politique et un changement de cap dans la gestion des ressources humaines. C'est l'avenir et la présence de l'État au plus près des collectivités et des citoyens qui sont en jeu. Votre responsabilité est engagée car vous devrez rendre des comptes à la population qui attend autre chose de ce nouveau gouvernement, issu des élections 2012, que de poursuivre les orientations du gouvernement précédent.

L'ordre du jour était le suivant :

1-Approbation du procès-verbal du CT DDI du 18 octobre 2012 ; (**approuvé après avoir intégré une déclaration CGT manquante portant sur la DGCCRF**)

2-**Texte soumis pour avis** : Arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'État affectés dans les directions départementales interministérielles ;

Pour la CGT, l'entretien professionnel ouvre la voie d'une reconnaissance de la manière de servir visant à substituer aux garanties collectives une logique du mérite individuel et de mise en concurrence des personnels sous les seuls contrôles et jugements de la hiérarchie administrative.

A l'opposé la CGT a réaffirmé son attachement à un système où une appréciation est construite contradictoirement et à partir de critères professionnels objectifs. Cet outil doit être au service du salarié, lui permettant de se situer dans son environnement professionnel, de motiver ses points de désaccords, de faire valoir ses droits y compris en se faisant accompagner par un représentant des personnels.

Nous avons ajouté que la ministre en charge de la Fonction publique a annoncé l'ouverture d'un chantier sur l'entretien professionnel et l'arrêt de la mise en place de la PFR.

Après suspension de séance, à l'initiative de la CGT, les organisations syndicales ont voté à l'unanimité **CONTRE** le texte.

1-**Texte soumis pour avis** : Arrêté modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles.

Sur la déconcentration des décisions d'actes de gestion, le même texte présenté au CTM Santé-social-jeunesse et sports avait été rejeté à l'unanimité des organisations syndicales. Il a également été rejeté au CNC (comité national de concertation) des ARS (Agences Régionales de Santé). Ce texte généralise aux agents des ministères sociaux la déconcentration de la gestion des sanctions de 1^{er} groupe (blâme, avertissement) au niveau préfectoral. Il introduit pour ces mêmes agents l'autorisation de licencier un non titulaire pendant sa période d'essai, ainsi que la gestion de certains droits syndicaux, ce que nous ne saurions accepter. La proximité de la gestion de ces actes est de nature à générer des pressions sur les agents concernés, a fortiori s'agissant de personnels non titulaires.

Après concertation, les organisations syndicales ont voté à l'unanimité **CONTRE** le texte.

1-**Modernisation de l'action publique (MAP) directions départementales interministérielles.**

2-Point sur la formation dans les directions départementales interministérielles. (**ajourné faute de document**)

3-Bilan social dans les directions départementales interministérielles. (**reporté en janvier**)

Les principaux points de débats ont porté sur :

*** La réforme voulue et imposée par le gouvernement sur l'ATESAT et l'ADS :**

Ces missions publiques sont exercées soit par mise à disposition gratuite pour l'ADS, soit par conventionnement avec les collectivités locales, pour l'ATESAT. Ces conventions arrivent toutes à échéance au 31 décembre 2012. Les agents en charge de ces missions sont donc sans perspectives d'avenir alors qu'ils disposent de compétences d'ingénierie publique et qu'ils ont des craintes sur leur avenir professionnel (postes et mobilités imposées, fermetures d'unités territoriales). Les collectivités locales se retrouvent à faire face à une inégalité de traitement selon leurs moyens ou selon que les conseils généraux se sont dotés d'un pôle compensant les reculs de l'État en la matière.

Bien qu'ayant échangé à de nombreuses reprises sur toutes les conséquences d'un défaut d'expression de l'État sur l'aide technique aux collectivités dite ATESAT et application du droit des sols (ADS), les ministres concernés ne se sont toujours pas prononcés sur la continuité ou non de ces missions : pas de note, de décision, de texte permettant d'acter si oui ou non il faut renouveler les conventions avec les collectivités locales ; pas de clarté sur les perspectives d'avenir des agents en charge de ces missions.

Les syndicats ont dénoncé cette situation inadmissible en rappelant que ces missions doivent être exercées par les services de l'État. C'est une mission de solidarité préservant l'équité sur les territoires, quelque soit la taille de la commune. Ils ont relayé la demande des OS du MEDDE/METL d'intervention du premier ministre par courrier du 18 décembre 2012.

La CGT, parfois de manière unitaire localement, a lancé une campagne d'information / d'alerte de tous les maires sur la situation actuelle et les incite à intervenir auprès de l'administration pour renouveler leurs conventions ATESAT.

L'administration a répondu qu'une note sera « prochainement » diffusée maintenant la continuité de l'ATESAT pour l'année 2013 uniquement pour les maires qui en feront la demande. Cependant, pour le long terme, le SGG a indiqué qu'il faudra recentrer les missions liées à l'ATESAT sur des projets à haute valeur technique et que l'ADS ne pourra plus se substituer aux collectivités locales. Un groupe de travail sur les perspectives d'avenir ATESAT/ADS doit se réunir début janvier 2013 en associant tous les intervenants internes ou externes.

*** La modernisation de l'action publique (MAP) :**

« *Le contexte budgétaire surplombe l'exercice !* » Jérôme FILIPINI – 20 décembre 2012

Cette MAP lancée par le séminaire gouvernemental du 1^{er} octobre 2012 a pour but affiché de lancer une nouvelle démarche permettant d'optimiser l'action publique. Le SG MAP, M. FILIPINI, a présenté également la démarche de la nouvelle phase de décentralisation. Il a également annoncé un bilan des démarches de mutualisation à venir.

La CGT fait le constat d'une politique qui est très éloignée des attentes des personnels, car pour les ministères dits « non prioritaires », les décisions actuellement prises ne se démarquent pas des politiques menées au cours de la RGPP.

La CGT demande fermement la communication du diagnostic des difficultés recensées par le groupe de travail Administration Territoriale de l'État en faisant le lien avec les constats réitérés depuis deux ans par les OS au sein du CT des DDI.

*** La décentralisation :**

La CGT dénonce l'absence d'un véritable processus de négociation portant sur les propositions et revendications portées par les personnels et leurs organisations syndicales. Elle souligne l'importance d'opérer une analyse contradictoire sur la phase de décentralisation 2004 avant d'aller plus avant.

Le rapport de la cour des comptes a souligné que la décentralisation imposée en 2004 a coûté plus cher en termes de dépenses publiques. La CGT ne souhaite pas que les erreurs du passé se renouvellent.

La CGT porte notamment la revendication d'un bilan contradictoire des réformes initiées au titre de la réforme de l'État (RÉATE et RGPP) et des lois de décentralisation mises en œuvre depuis 1982. Elle demande l'ouverture d'une discussion visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques devant être mises en œuvre par la puissance publique au sens général du terme (état ; collectivités locales, ...).

Elle demande l'instauration d'une véritable démocratie sociale avec de nouveaux droits d'interventions pour les personnels, les organisations syndicales et les citoyens.

Elle avance des revendications en matière de moyens de financement des services et des politiques publiques (réforme de la fiscalité, création d'un pôle financier public, ...)

* * *

Pour les situations locales dénoncées dans la déclaration liminaire, la CGT a exigé, en fin de réunion, devant l'absence de réponse concrète, une intervention immédiate du SGG auprès des préfets et directeurs des services concernés.

Un nouveau CT DDI sera convoqué le 17 janvier 2013 et portera sur le bilan social, point qui n'a pu être traité à cette séance et sur la MAP et sur la décentralisation. Le SGG a également précisé que le prochain CIMAP aura lieu fin mars.

* * *

16 janvier 2013 : journée d'étude CGT administration territoriale de l'État

17 janvier 2013 : CT DDI

31 janvier 2013 : journée d'action

6 février 2013 : groupe de travail DDI

6 mars 2013 : groupe de travail DDI

6 mars 2013 : groupe de travail SIDSIC

fin mars 2013 : CIMAP

Vous trouverez sur le site du gouvernement, le

CIMAP : <http://www.gouvernement.fr>



L'UGFF-CGT

**VOUS INVITE A PARTICIPER À UN JOURNÉE D'ÉTUDES SUR
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT**

QUAND

LE MERCREDI 16 JANVIER 2013

DE 9 H 30 A 17 H

ACCUEIL : 8 H 45

OU

SALLE DU CINÉMA

**69, RUE DE VARENNE
75007 PARIS**

METRO : VARENNE

**POUR S'INSCRIRE,
TRANSMETTRE A EVELYNE PARROT A L'UGFF-CGT
PAR MEL, VOTRE NOM, PRÉNOM, SYNDICAT ET ADRESSE MEL :
eparrot@ugff.cgt.fr**

THEMES :

**DÉCONCENTRATION
DÉCENTRALISATION**

1ERE TABLE RONDE :

**BAPTISTE TALBOT
SECÉTAIRE GÉNÉRAL
(FDSP)**

**MARIE-LAURENCE BERTRAND
CONFÉDÉRATION**

**DOMINIQUE PANICO-MIALON
(SNASS)**

**MICHAEL CASAS
(SYNDICAT DES FINANCES
PUBLIQUES)**

**DIDIER HOREAU
(FNEE)**

**DEMOCRATIE
CITOYENNE**

2EME TABLE RONDE :

**BRUNO BOUVIER
(CR RHONE-ALPES)**

**PATRICK DÉSIRÉ
EDUC ACTION**

**FABRICE DORIONS
(UGSP)**